



# Déclaration du groupement Global Unions à la 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC

Abu Dhabi / février 2024

## **Les règles du commerce doivent protéger les personnes et la planète.**

La prédominance des mauvaises conditions de travail et des faibles salaires se répercute sur le niveau de vie des travailleurs et des travailleuses, partout dans le monde. Comme **les salaires n'augmentent pas aussi rapidement que le coût de la vie**, les travailleurs et leur famille se retrouvent dans une situation de pauvreté et de précarité qui ne cesse d'empirer. Notre économie mondiale se caractérise de plus en plus par **le travail forcé, le travail des enfants, l'emploi précaire et l'informalité**, en continuant de faire passer le profit avant les personnes, la planète et les droits des travailleurs.

**L'inflation s'enracine profondément**, sous l'effet d'une interaction complexe entre divers facteurs, parmi lesquels le démantèlement des chaînes d'approvisionnement, la faible productivité, la hausse de la demande, la raréfaction des ressources due à leur surexploitation, les prix excessifs, et les conséquences de plusieurs décennies d'investissement, de court-termisme et de spéculation. La fréquence et la gravité des catastrophes environnementales désorganisent l'agriculture, l'industrie et les services, ce qui ne fait qu'accroître les pénuries. Aux prises avec toutes ces difficultés, les gouvernements recourent aux restrictions à l'exportation, mais cela exacerbe l'impact sur le commerce mondial. Les conflits et les guerres actuels viennent s'ajouter à une situation déjà désastreuse.

**Le système commercial mondial n'est pas assez résilient.** Ce manque d'adaptabilité et de robustesse amplifie les effets négatifs des chocs, retarde la reprise et fait obstacle au développement durable.

La crise à laquelle est confrontée l'OMC appelle à modifier fortement la réflexion sur le rôle du commerce dans l'économie mondiale. L'OMC ne peut plus prétendre qu'il n'y a aucun lien entre les règles commerciales et les droits du travail, l'inégalité, le changement climatique et d'autres problèmes mondiaux qu'il est urgent de résoudre.

**Le programme pour le développement des années 2000 est en suspens depuis plus de deux décennies.** Il portait sur la mise en œuvre du traitement spécial et différencié, les règles régissant des subventions dans le secteur de l'agriculture, et les flexibilités accordées aux pays en développement. Loin d'améliorer la justice



sociale et le développement, c'est un programme de réformes peu clairvoyant qui se profile, et qui risque de renforcer encore le traitement inéquitable.

**La 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'OMC doit privilégier la justice sociale et la solidarité, et favoriser un système commercial mondial juste, durable et résilient qui bénéficie aux travailleurs et aux économies du monde entier, tout en veillant au rétablissement de la santé de la planète.**

**Les ministres doivent garantir une transition juste vers une économie zéro carbone, dans le respect des droits du travail et de la négociation collective, afin de rendre les chaînes d'approvisionnement résilientes, et la production nationale durable et efficace du point de vue énergétique.**

**Tous les pays devraient disposer de l'espace politique et de la capacité nécessaires pour chercher à atteindre les objectifs nationaux en ce qui concerne le développement et certains secteurs spécifiques, notamment des services publics de qualité, ainsi qu'une éducation et une protection sociale de qualité.**

**Nous appelons les ministres à approuver et à promouvoir les priorités suivantes.**



## Réforme de l'OMC

Les règles de l'OMC, tout comme les règles qui gouvernent la finance mondiale, créent, maintiennent et aggravent les déséquilibres et les inégalités de l'économie mondiale. Citons à titre d'exemple la gestion déplorable de la récente proposition de dérogation aux Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) qui entendait améliorer l'accès aux vaccins contre la COVID-19. À la place, les pays développés et les lobbyistes de Big Pharma ont fait pression et ont réussi à protéger des brevets souvent mis au point à l'aide de fonds publics, et ce aux dépens de vies humaines, en particulier dans les pays les plus pauvres.

*Il faut redéfinir et moderniser les règles de l'OMC pour répondre aux défis actuels. Les principes de la réforme de l'OMC devraient porter sur la justice sociale, la solidarité, le développement international, et une transition juste vers une économie zéro carbone. Les membres de l'OMC doivent s'engager à procéder à des changements ambitieux et systémiques en ce qui concerne les normes de travail, le réchauffement climatique, l'égalité des sexes, la cohésion sociale et économique et le respect des droits des travailleurs et des droits de l'homme. Les règles de l'OMC qui empêchent la production de médicaments abordables, le soutien à l'agriculture et aux industries nationales et qui sapent les protections des données des travailleurs doivent être supprimées.*

### Centrer la réforme de l'OMC sur le mandat de Doha pour le développement

Pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et accélérer le développement, les membres de l'OMC doivent réaffirmer et soutenir de façon ambitieuse le Programme de Doha pour le développement et son programme de mise en œuvre. Le mandat de Doha pour le développement doit être respecté et placé au centre de la réforme de l'OMC.

Le processus de réforme de l'OMC doit préserver la marge de manœuvre des gouvernements pour concevoir et mettre en œuvre des politiques nationales de développement afin de poursuivre la diversification économique et de progresser dans la chaîne de valeur mondiale. Les membres de l'OMC devraient soutenir le développement industriel et économique des pays en développement tout en soutenant la mise en œuvre des normes fondamentales de l'OIT.

*Le mouvement syndical exhorte les membres de l'OMC, aussi bien les pays développés qu'en développement, à prendre les mesures suivantes:*

- *Mettre en œuvre l'ensemble des mesures sur les pays moins avancés (PMA) adoptées à Bali en 2013.*
- *Simplifier les règles d'origine pour aider les PMA à faire usage de l'accès préférentiel aux marchés.*
- *Autoriser un accès unilatéral aux marchés en franchise de droits et sans contingents pour tous les produits originaires des PMA; prolonger indéfiniment la dérogation aux services accordée aux PMA.*
- *Conclure un accord ambitieux visant à mettre en œuvre les principes de traitement spécial et différencié et à amender le mécanisme de suivi afin d'améliorer l'effet de ces dispositions sur le développement.*



## Reconnaître les normes fondamentales du travail au sein de l'OMC

En 2008, les États membres de l'OIT, qui sont également des États membres de l'OMC, ont promulgué la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, dans le but de réaffirmer les principes constitutionnels de l'OIT, à savoir que le travail n'est pas une marchandise et que, dans l'économie mondiale, «il est encore plus nécessaire de faire en sorte que les résultats soient meilleurs et équitablement partagés entre tous pour répondre à l'aspiration universelle à la justice sociale.» Malheureusement, cela reste un objectif, étant donné que la fragilité du droit du travail, sa faible application et la prolifération de zones spéciales de juridiction favorisent l'exploitation de la main-d'œuvre pour maintenir ou attirer le commerce et l'investissement. Ainsi, les normes du travail doivent être exclues de toute concurrence pour assurer aux travailleurs du monde entier des minima mondiaux de protection.

De notre point de vue, **le GATT et l'AGCS doivent permettre de protéger les droits fondamentaux du travail.** Dans cette perspective, nous prions instamment l'OMC de rechercher une interprétation faisant autorité des références à la «morale publique» dans les articles XX et XIV. De cette manière, l'OMC pourrait protéger efficacement les droits fondamentaux du travail sans recourir à de nouveaux instruments ni à l'amendement des instruments existants.

La CSI sollicite par ailleurs une meilleure coopération entre l'OIT et l'OMC. Le respect des conventions de l'OIT et des normes environnementales et sociales les plus élevées devrait être une priorité dans les négociations commerciales. Les règles de l'OMC doivent promouvoir l'agenda du travail décent de l'OIT tout au long des chaînes d'approvisionnement, en s'appuyant sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et sur les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, et promouvoir la protection et le respect des normes internationales du travail. L'OMC doit intégrer ces objectifs dans son mandat et jouer un rôle actif dans leur réalisation. En outre, le **Mécanisme d'examen des politiques commerciales** devrait prendre en considération l'incapacité des parties d'assurer le respect des normes du travail avec la participation des représentants des travailleurs. **L'aide au commerce** devrait garantir les ressources nécessaires pour couvrir pleinement les frais d'ajustement et le développement des compétences des travailleurs qui ont perdu leur emploi du fait de la libéralisation du commerce.

*L'OMC devrait rechercher une interprétation faisant autorité des références à la «morale publique» dans les articles XX et XIV pour veiller à la protection des **Principes et droits fondamentaux au travail** dans ses activités. Les États membres doivent s'efforcer d'établir des minima en matière de protection du travail et créer un environnement pour l'investissement susceptible d'accroître sa contribution au développement au moyen de salaires plus élevés, de la sécurité sociale et des droits de représentation.*



### **Adopter des normes environnementales à l'OMC**

La réforme devrait définir un seuil minimum pour la protection de l'environnement à l'aide de mécanismes de renforcement des capacités et de normes environnementales applicables. Tout accord sur l'environnement et le climat doit faciliter le transfert des technologies vertes indispensables pour atténuer le réchauffement de la planète.

*L'OMC doit adopter des normes environnementales et veiller à ce que tous les accords et règles soient en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris et les décisions de la COP. Avec la participation des représentants des travailleurs, le Mécanisme d'examen des politiques commerciales devrait surveiller et prendre en compte les obstacles qui ont entravé le respect des normes environnementales.*

*Pour accélérer la transition vers des économies plus vertes, tout en soutenant la formalisation des emplois informels, les pays doivent passer de l'exportation de matières premières à la vente de produits à forte valeur ajoutée et développer une base industrielle plus large et une économie manufacturière, comme base d'une croissance axée sur l'emploi. L'OMC doit soutenir les règles relatives aux marchés publics locaux et promouvoir les politiques industrielles régionales.*

### **Corriger les déséquilibres de l'accord sur l'agriculture**

Avec 783 millions de personnes qui souffrent de la faim, il est grand temps que l'OMC change de cap en ce qui concerne l'accord déséquilibré sur l'agriculture, qui menace la sécurité alimentaire depuis des décennies. L'agriculture et l'alimentation doivent faire l'objet d'une attention particulière dans les accords commerciaux. Les accords commerciaux dans le secteur de l'agriculture ont une incidence considérable pour un milliard de personnes qui vivent des activités agricoles de subsistance. Les membres de l'OMC doivent faire en sorte qu'un accord sur l'agriculture garantisse la sécurité alimentaire et améliore les revenus, les moyens de subsistance et les droits des travailleurs agricoles et des petits producteurs, tout en assurant la durabilité sociale, économique et environnementale des secteurs alimentaires. Un tel accord devrait également permettre que les règles de l'OMC sur les subventions agricoles ne désavantagent pas les pays en développement et ne nuisent pas à leur capacité de production alimentaire nationale. Ces pays devraient être autorisés à soutenir leur production alimentaire nationale.

*La 13<sup>e</sup> Conférence ministérielle doit discuter de l'agriculture au lieu de la passer sous silence comme dans la 12<sup>e</sup> Conférence. Nous demandons aux membres de l'OMC d'approuver les mesures suivantes:*

- *Autoriser les gouvernements à utiliser des programmes de stockage à des fins de sécurité alimentaire.*
- *Éliminer la distinction entre les subventions selon la couleur de la catégorie dans laquelle elles sont classées, étant donné qu'il n'y a pas de justification scientifique à cela.*

- *Prévoir un mécanisme de sauvegarde spéciale efficace pour aider les pays en développement à réagir à de fortes augmentations des importations.*
- *Encourager les importations en franchise de droits et sans contingents de produits alimentaires originaires des PMA – de la part de tous les membres, à condition que cela ne nuise pas à leur consommation de produits alimentaires nationaux.*
- *Interdire les exportations de produits alimentaires à des prix inférieurs au coût de production national moyen.*
- *Éliminer toutes les subventions au coton, et toutes les subventions préjudiciables à la sécurité alimentaire et à la production nationale dans les pays en développement.*
- *Élever le soutien de minimis autorisé pour les pays en développement, notamment en actualisant la méthode de calcul, en particulier lorsqu'il n'y a pas d'engagements en termes de mesure globale de soutien, et en tenant compte de l'inflation.*

### **Assouplir les droits de propriété intellectuelle pour garantir l'accès aux biens publics mondiaux**

L'OMC pourrait jouer un rôle décisif dans l'aide à la production des vaccins, des tests et des équipements de protection en acceptant d'étendre la dérogation aux ADPIC qui a été approuvée. Les économies avancées, qui détiennent pour un grand nombre d'entre elles plus de doses que nécessaire pour vacciner l'ensemble de leur population, sont peu disposées à permettre un progrès notable et préfèrent donner la priorité aux intérêts d'une poignée d'entreprises pharmaceutiques. Nous condamnons l'absence de solidarité dont les pays développés font preuve envers les pays en développement, et nous sommes préoccupés par le manque de courage qui a empêché la mise en place d'une dérogation aux ADPIC significative.

*Les membres de l'OMC devraient accepter d'élargir les règles qui ont été suspendues en matière de protection de la propriété intellectuelle pour les vaccins contre la COVID-19. Les exceptions devraient englober le traitement et le diagnostic, pas uniquement les vaccins, et s'appliquer à toutes les maladies potentiellement mortelles, au-delà de la COVID-19.*

### **Préserver l'espace politique des gouvernements pour réglementer le commerce électronique**

Les transferts de données transfrontières, le stockage et l'utilisation des données, l'accès aux codes sources et les autres questions relevant prétendument du commerce électronique sont éminemment politiques, dans la mesure où ce sont ces facteurs qui détermineront la future répartition des richesses et du pouvoir, l'accès à la technologie, l'accès à l'information et la gestion de la désinformation, la qualité de la bonne gouvernance et la démocratie, ainsi que la santé mentale de ses utilisateurs. Ces thématiques sont importantes et il est nécessaire de les examiner attentivement, sous un prisme beaucoup plus général que ce qui est proposé.

L'OMC, avec son approche réductrice de la réglementation des gouvernements, n'est pas l'espace de discussion le plus adapté pour décider de la gouvernance sur l'avenir du travail et l'économie mondiale. En outre, les



propositions soumises par les plus ardents défenseurs de ces négociations sont semblables aux demandes des «big tech», ce qui explique aussi pourquoi les syndicats se montrent extrêmement sceptiques à leur égard. Les politiques de numérisation doivent tenir compte des droits humains et syndicaux, de la solidarité et de la justice sociale, et ne pas être guidées par les intérêts de quelques grandes entreprises multinationales.

La marge de manœuvre politique nécessaire pour relever les défis réglementaires liés au développement technologique illimité de la numérisation doit être préservée. La capacité des gouvernements à réglementer l'économie numérique dans l'intérêt public et à préserver l'espace d'accès et de contrôle des données publiques doit être maintenue et développée.

Nous sommes partisans d'une solution réaliste telle que le moratoire sur les droits de douane pour les transmissions électroniques. Tous les pays devraient jouir d'un espace politique suffisant pour mettre en œuvre les stratégies propices à leur industrialisation numérique.

*Les gouvernements doivent approuver des règles et instaurer des institutions qui assurent une gouvernance mondiale des données accompagnée de droits spécifiques aux données au sein d'une instance appropriée, avec la participation des partenaires sociaux et avec un mandat clair pour faire en sorte que les technologies centrées sur les données soient accessibles à tous les humains.*

### **Rejeter les négociations sur la facilitation de l'investissement et les disciplines relatives à la réglementation intérieure**

Les négociations sur la facilitation de l'investissement concernent la prévisibilité et l'objectivité des mesures liées à l'investissement, des procédures administratives et des mécanismes de médiation, entre autres. Une grande partie de ces domaines fait double emploi avec les négociations sur les disciplines relatives à la réglementation intérieure. Ces deux séries de négociations cherchent à limiter la compétence des gouvernements pour mener une politique d'investissement à visée nationale et créent au contraire un environnement favorable aux entreprises qui permet aux investisseurs de faire usage de leur pouvoir pour bloquer ou assouplir la réglementation des gouvernements.

Les négociations sur la facilitation de l'investissement comprennent des références au comportement responsable des entreprises, mais aucune d'entre elles ne prévoit d'obligation pour les entreprises multinationales ou les gouvernements.

Les accords sur la facilitation de l'investissement et sur les disciplines relatives à la réglementation intérieure renforceraient les obligations au regard de l'AGCS et limiteraient encore la capacité des gouvernements de définir leurs propres critères et politiques d'investissement. Les investisseurs étrangers bénéficient déjà de privilèges étrangement excessifs au titre des traités bilatéraux d'investissement (TBI) qui les autorisent à





contester la réglementation ad hoc directement auprès du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

*Au niveau national, les gouvernements ont la compétence de faciliter, d'attirer et de promouvoir l'investissement de manière unilatérale. Il n'y a aucun avantage à confier à l'OMC la politique d'investissement nationale et la réglementation intérieure. Nous demandons aux membres de l'OMC d'abandonner les négociations et les accords qui en découleraient.*

Par ailleurs, l'accord de l'OMC sur les **Mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC)** restreint déjà de nombreuses mesures gouvernementales de ce type et définit des périodes de transition. La pandémie a démontré l'importance de promouvoir la production locale et, par conséquent, *les membres de l'OMC devraient engager des négociations pour réviser le régime restrictif des MIC, et suspendre les dispositions qui font obstacle à la politique de développement.* Les pays sont toujours libres d'accorder unilatéralement l'égalité de traitement à l'investissement étranger.

### **Parvenir à un accord complet qui rationalise les subventions à la pêche sans léser les pêcheurs**

La 12<sup>e</sup> Conférence ministérielle a conclu un accord partiel sur les subventions à la pêche, que la 13<sup>e</sup> Conférence doit compléter de manière plus ambitieuse. La surpêche est un problème qui menace la durabilité des océans. Les subventions versées aux grandes flottes industrielles qui pratiquent la surpêche depuis des décennies et les subventions versées aux petits pêcheurs des pays en développement ne devraient pas être traitées à parité. Le travail forcé demeure un problème grave, particulièrement sur les navires de pêche en eaux profondes, et il convient de le mentionner dans ces négociations. Il serait souhaitable de fixer des limites pour les subventions régies par les règles de l'OMC, en veillant à ce que cette approche respecte le principe du traitement différencié.

*Les syndicats exhortent les membres de l'OMC à s'assurer que les subventions à la pêche ne lèsent pas les petites communautés de pêcheurs, et à envisager les subventions plus largement pour prendre en compte les subventions aux combustibles fossiles et d'autres avantages octroyés aux grandes flottes industrielles.*

**Les règles de l'OMC jouent un rôle capital dans la gouvernance économique mondiale. Les règles du commerce existantes ont généré une économie mondiale caractérisée par de profondes inégalités, l'exploitation de la main-d'œuvre et le changement climatique. La crise qui se produit actuellement au sein de l'OMC doit nous alerter, et exige un changement de direction. Des milliards de personnes sont exclues des effets positifs du commerce, qui profitent essentiellement à une petite élite mondiale. Il est impératif de réévaluer et de réorienter notre approche vers un paysage économique mondial plus inclusif et plus équitable.**

**Il est temps d'agir.**